

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Annexé à la délibération 2026-028 du conseil municipal du 09 avril 2026

Madame Florence GALLET, 1^{er} Adjoint au maire, expose ce qui suit :

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la première étape de préparation du budget d'une collectivité. Son contenu a été précisé par le décret n° 2016-841 du 21 Juin 2016 et il introduit le débat d'orientation budgétaires qui représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, c'est pourquoi il doit également être communiqué au Président de la Communauté de Communes La Thelloise, ainsi que publié sur le site internet de la commune.

En ce début de mandat, marqué par les conflits mondiaux et en particulier la guerre au Moyen-Orient, ainsi que le vote tardif de la LOF 2026, l'évaluation des recettes et des dépenses reste difficile à réaliser tant les situations nationales et internationales sont mouvantes et peu prévisibles.

Malgré ce contexte, l'exercice budgétaire 2025 ne présente qu'une légère augmentation des dépenses de fonctionnement à caractère général comparées à celles de l'année précédente. Les dépenses liées à l'énergie ont très peu augmenté, et grâce aux efforts de rationalisation des dépenses, les autres postes ont été contenus voire diminués. Ainsi, la préparation du budget 2026 continuera dans cette démarche de mieux consommer impliquant l'ensemble des services municipaux.

Le présent rapport, projeté sur la base d'éléments d'exécution à fin décembre, constitue une tendance à préciser et destiné à permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration des budgets primitifs. Il se décline de la façon suivante :

- A - Le contexte économique
 - Situation internationale et nationale
 - Loi de Finances 2026
 - L'environnement local en lien avec la CC Thelloise
- B - Les orientations budgétaires
 - Analyse rétrospective
 - Principales orientations pour 2026
 - Section fonctionnement
 - Section investissement
- C - La structure et la gestion de la dette
- D - Conclusion

A – Contexte mondial, national et local

1) Situation internationale et nationale

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.

En effet, la France évolue à rebours de cette timide embellie européenne. La croissance a bien résisté et a atteint 0,3% au 2ème trimestre 2025, soutenue par un rebond de la production aéronautique et par celui de l'investissement des ménages, et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+0,3 % à l'été puis +0,2 % en fin d'année). Le PIB augmenterait ainsi de 0,8 % sur toute l'année 2026, porté par quelques secteurs mais globalement l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration.

Les finances locales françaises, quant à elles, affichent une situation contrastée souligne le dernier rapport de la cour des comptes avec des recettes en légère progression soit 2,7 % en 2024 contre 3,4 % en 2023 tandis que les dépenses poursuivent une dynamique plus soutenue et affichent une hausse de 4,1% sur un an. Cette évolution divergente entre recettes et dépenses fragilise l'épargne des collectivités. Le taux moyen d'épargne brute s'élève à 14,6 % en 2024, en baisse de 7,5 % par rapport à 2023, soit une perte globale estimée à 1,8 Md €, pour un montant total de 37,7 Mds €. L'épargne nette s'établit à 20,7 Mds €, en recul de 8,9 %.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires.

Le contexte mondial particulièrement instable en ce début d'année 2026 ayant pour conséquence un renchérissement sur le coût de transport par bateaux des différents biens, matériels et hydrocarbures compte tenu des tensions autour du détroit d'Ormuz, aura également un impact très lourd sur le budget 2026.

2) La Loi de Finances 2026

Après de long mois de discussions au Parlement, le projet de Loi de finances 2026 a finalement été adopté début février après que le Premier Ministre a fini par opter pour le 49-3. Il reste que la pente pour le rétablissement des finances publiques est raide. Au rythme de réduction du déficit des deux dernières années, le seuil de 3% ne serait atteint qu'en 2030.

Le texte retient une hypothèse de croissance de 1 % du PIB, qui a été jugée optimiste par le Haut Conseil des finances publiques. Le PLF prévoit un déficit de -4,7 % du PIB, tout en conservant l'objectif d'un retour à un déficit inférieur à 3 % du PIB, conformément aux critères de Maastricht, à horizon 2029.

Le Gouvernement souligne que les dépenses des collectivités ont ralenti en 2025 mais ont continué à augmenter plus vite que l'inflation (+2,2 %). Il entend donc freiner les dépenses des collectivités, qui représentent 20 % de la dépense publique, même si leur part dans le déficit et l'endettement de la France reste faible. L'effort de maîtrise du déficit public demandé aux collectivités locales atteindra 2 Md€.

Le texte prévoit également la diminution des montants de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

3) Perspectives en lien avec la Communauté de Communes La Thelloise

La Communauté de Communes est un partenaire privilégié des communes. A ce titre la commune de CIRES-LES-MELLO bénéficie d'une attribution de compensation de 586 440 €.

B – Orientations 2026 de la commune de CIRES-LES-MELLO

1) Situation financière de la commune fin 2025

À la suite de l'adoption du Compte Financier Unique de l'année écoulée le 5 mars 2026, la commune présente un fonds de roulement global de l'ordre de plus de 1 800 000 € au titre de la section de fonctionnement sur la ligne 002.

Au regard des chiffres de l'exercice 2025, le budget principal de la commune affiche des ratios financiers en baisse par rapport aux deux derniers exercices.

Le taux d'épargne brute se situe à 10,05 % contre 13,75 % en 2024, tandis que l'épargne nette est positive d'environ 239 670 € contre 350 093 € en 2024. Il est à noter que les crédits budgétaires du chapitre 011 (charges à caractère général) ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2024 et ceux du chapitre 012 (charges de personnel) ont enregistré une hausse de 3,04 %.

L'encours de la dette, intégralement supporté par le budget principal, se situe fin 2025 à la somme de 646 054 € contre 801 360 € fin 2024 et sera de 486 863 € fin 2026. 155 306 € ont été déboursés cette année. La capacité de désendettement est d'environ 2 années et la dette par habitant est d'environ 160 €.

2) Les orientations envisagées pour le budget 2026

➤ Section de fonctionnement

○ Les recettes de fonctionnement

▪ Les dotations et fonds de concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : En 2026, le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025, à périmètre constant, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025). Le PLF prévoit une hausse des dotations de péréquation financée par une baisse de la Dotation forfaitaire (DF). La Dotation de solidarité rurale (DSR) serait abondée de +150 M€ et la Dotation de solidarité urbaine (DSU) de +140 M€. La Dotation d'intercommunalité augmenterait de +90 M€. Concrètement, les communes et les EPCI verraient diminuer respectivement leur attribution de Dotation forfaitaire et de Dotation de compensation dans les proportions constatées en 2025.

Le PLF prévoit aussi un changement dans les modalités de versement des dotations. Dans l'attente de la notification des attributions individuelles de l'année en cours, le PLF prévoit que ces acomptes soient versés par douzièmes, sur la base du dernier arrêté ministériel de notification de la DGF connu.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Ce fonds créé en 2012 afin de réduire les écarts de richesse fiscales au sein du bloc communal a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Le produit net perçu par la Commune en 2025

étant légèrement inférieur aux prévisions du budget 2025 (73 200€ au lieu de 75 000€), il est proposé d'inscrire 70 000 € pour 2026.

▪ *La fiscalité locale*

Les réformes fiscales successives de l'Etat (taxe professionnelle, taxe d'habitation, contribution sur la valeur ajoutée, etc...) ont pour conséquence la perte du pouvoir fiscal des élus locaux. Cette manière de faire rend dépendants les conseils municipaux par rapport à l'Etat avec des compensations linéaires dans le temps. Plus encore, la commune ne dispose plus que du seul pouvoir du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

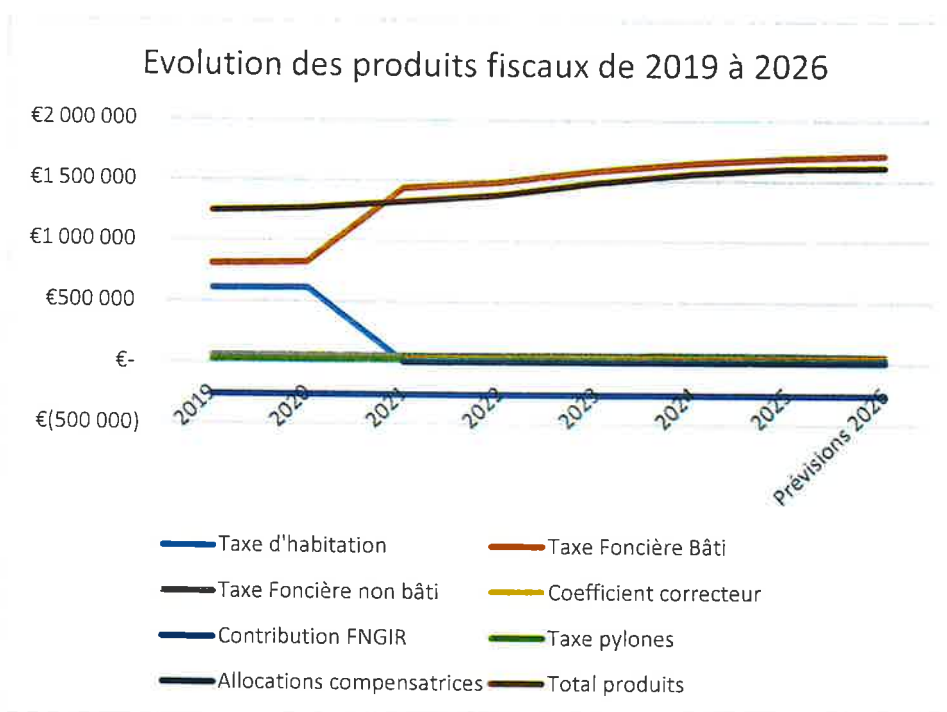
La municipalité a cependant décidé une fois encore de maintenir les taux en vigueur l'année passée :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 52,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 67,47 %
- Taxe d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires 14,72 %

Il faut cependant noter que la revalorisation annuelle des valeurs locatives, l'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de l'ordre de 0,8 %.

Voici la synthèse des produits fiscaux antérieurs ainsi que la prévision pour 2026 :

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière non bâti	Coefficient correcteur	Contribution FNGIR	Taxe pylones	Allocations compensatrices	Total produits
2019	611 910 €	808 966 €	57 552 €		- 257 695 €	24 280 €		1 245 013 €
2020	617 946 €	820 491 €	58 092 €		- 257 695 €	25 430 €		1 264 264 €
2021	11 485 €	1 433 168 €	58 227 €	39 426 €	- 257 695 €	26 010 €	9 078 €	1 319 699 €
2022	11 477 €	1 483 224 €	60 453 €	40 803 €	- 257 695 €	26 690 €	10 444 €	1 375 396 €
2023	11 723 €	1 575 431 €	65 176 €	43 340 €	- 257 695 €	28 000 €	10 520 €	1 476 495 €
2024	16 751 €	1 642 347 €	67 133 €	45 181 €	- 257 695 €	30 742 €	10 589 €	1 555 048 €
2025	12 085 €	1 686 607 €	68 887 €	46 398 €	- 257 695 €	32 349 €	10 795 €	1 599 426 €
Prévisions 2026	9 862 €	1 707 156 €	57 484 €	46 963 €	- 257 695 €	33 220 €	13 635 €	1 610 625 €



▪ *La fiscalité reversée*

La commune de CIRES-LES-MELLO étant rattachée à la Communauté de Communes La Thelloise, elle bénéficie, à ce titre, d'un reversement, l'attribution de compensation (AC). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité de rattachement. Stable depuis 2019, elle est fixée à 586 440 €.

La Commune bénéficie également du reversement des fonds suivants :

Les droits de mutation sur transactions immobilières (DMTO) : Une très nette baisse des recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a été constatée cette année avec une recette de 41 800 € contre 84 300 € en 2024. En 2026 le produit des droits de mutation sera par précaution encore diminué, soit 30 000 €.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), La commune bénéficie de cette recette reversée par le Département de l'Oise, et dont le montant s'élevait à 17 092 € en 2024, 15 955 € en 2025 et sera en baisse aussi en 2026. Il est proposé de ne rien inscrire en prévision pour cette recette en 2026.

S'ajoute à cela la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), la recette est passée de 84 834 € en 2023 à 66 289 € en 2024 et 64 893 € en 2025 et sera donc fixée à 63 000 € en 2026. En effet cette dernière est, par nature, difficile à anticiper précisément, compte-tenu des multiples paramètres susceptibles de l'influencer, parmi lesquelles : l'évolution des prix de l'énergie ; la conjoncture économique ; le degré de rigueur des épisodes hivernaux...

▪ *Les produits des services et autres recettes*

Les produits des services constatés au chapitre 70 sont en légère augmentation en 2025 par rapport à 2024 (174 843 € en 2025 contre 166 025 € en 2024). La principale recette étant représentée par les repas de restauration scolaire, pour lesquels le tarif est resté inchangé depuis 2022.

D'autre part, les revenus locatifs du domaine privé communal (logements communaux y compris la Poste) s'élèvent à 59 609 € en 2025 et devraient passer à environ 43 000 € en 2026, diminution liée au départ des locataires du 1 Impasse de la Grange aux Dîmes en février dernier, et à la fin de bail du 2 Rue Saint Martin prévue pour septembre 2026.

Les loyers des logements de la gendarmerie s'élèvent à 138 073 € pour 2025 et seront d'un montant identique en 2026.

Enfin, les locations de la salle polyvalente ont atteint un montant de 6028 € en 2025.

Les incertitudes des départs et relocations des logements communaux sur l'année 2026 nécessitant une prudence dans l'évaluation des recettes de 2026, le montant de l'ensemble des revenus locatifs précités prévu en 2026 sera de 170 000 €.

Par ailleurs, les recettes liées à l'assurance contre les risques statutaires, seront évaluées à la baisse elles aussi, pour un montant de 34 000 €, au même titre que les atténuations de charges (remboursement de décharges syndicales et indemnités journalières des agents contractuels) pour un montant de 20 000 €.

○ **Les charges de fonctionnement**

▪ *Les dépenses de personnel*

L'exercice 2026 connaîtra des hausses dues à la valeur du SMIC horaire brut, +1,18% au 1er janvier 2026.

A cela, il convient d'ajouter les hausses suivantes :

- Une hausse de la cotisation CNRACL patronale passant de 35,65% à 37.65%,
- Une hausse de la cotisation vieillesse déplafonnée (en brut) du régime général passant de 2,02% à 2,11%,
- Une hausse de la cotisation IRCANTEC passant de 4.20% à 4.27%

- La participation employeur au titre de la complémentaire santé jusqu'ici facultative, devient obligatoire à partir du 1er janvier 2026 avec un montant de 30€ mensuel. (Montant estimé 2026 pour 19 agents concernés = 7000€)
- La participation employeur au titre de la prévoyance, rendue obligatoire au 01/01/2025, d'un montant de 15€ mensuel, est en hausse : en 2025, 7 agents étaient couverts de mars à décembre pour un montant total de 720€. En 2026, 12 agents bénéficient de cette participation avec un montant estimé à 2100€.

Les cotisations maladie et vieillesse plafonnées du régime général restent inchangées à savoir 9,88% et 8,55%, ainsi que celles du CNFPT, du FNAL et Transport.

La cotisation Chômage baisse de 4.05% à 4%.

L'assurance statutaire Relyens Sofaxis représentait :

- En 2024 : 81 736.15€ (taux de 11.60% sur une base de 704 622€)
- En 2025 : 82 787€ (taux de 13.13% sur une base de 630 522.54€)
- Pour 2026 (estimé) : taux de 11.94% appliqué sur une base de 630 522.54€ = 75 284.39€

A titre indicatif, la collectivité a employé 42 personnes en 2025, dont 25 titulaires, 13 contractuels à temps plein et 4 contractuels à 8/35^{ème} sur les périodes scolaires, avec une proportion de 66% de femmes et 34 % d'hommes.

Au vu du réalisé de 2025 et en prenant en considération la hausse de certaines cotisations, il convient de proposer pour l'ensemble du Chapitre 012 d'établir un Budget Primitif 2026 identique à celui voté pour l'année 2025, soit 2 000 000 €.

Dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, la commune s'est inscrite dans une démarche de maîtrise des dépenses en matière de ressources humaines qui représentent environ 47% de ses dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 alors que la moyenne de la strate était de 54%. Néanmoins elle cherche également à se réinventer, à s'organiser afin de répondre de façon efficiente aux besoins des usagers et aux enjeux de son territoire.

En effet, l'objectif poursuivi est de contenir l'évolution des effectifs de la collectivité tout en garantissant la qualité du service public, et tout en assurant l'adaptation de ces mêmes effectifs aux évolutions de compétences.

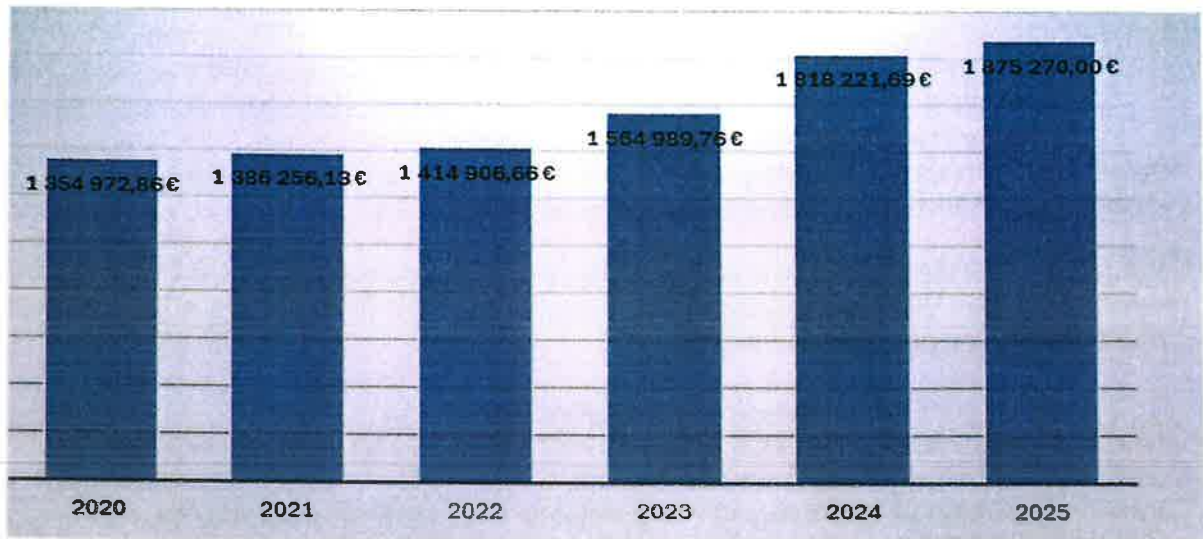
C'est à ce titre que le recrutement d'un comptable pour pallier le départ à la retraite d'un agent est envisagé à compter du 1^{er} juin 2026.

Il est également envisagé de pérenniser deux emplois d'adjoint technique, occupés actuellement de manière contractuelle, pour les services techniques.

La commune n'exclut pas d'entamer un travail sur le recours au service civique, à l'apprentissage ou à l'emploi étudiant.

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL DE 2020 A 2025

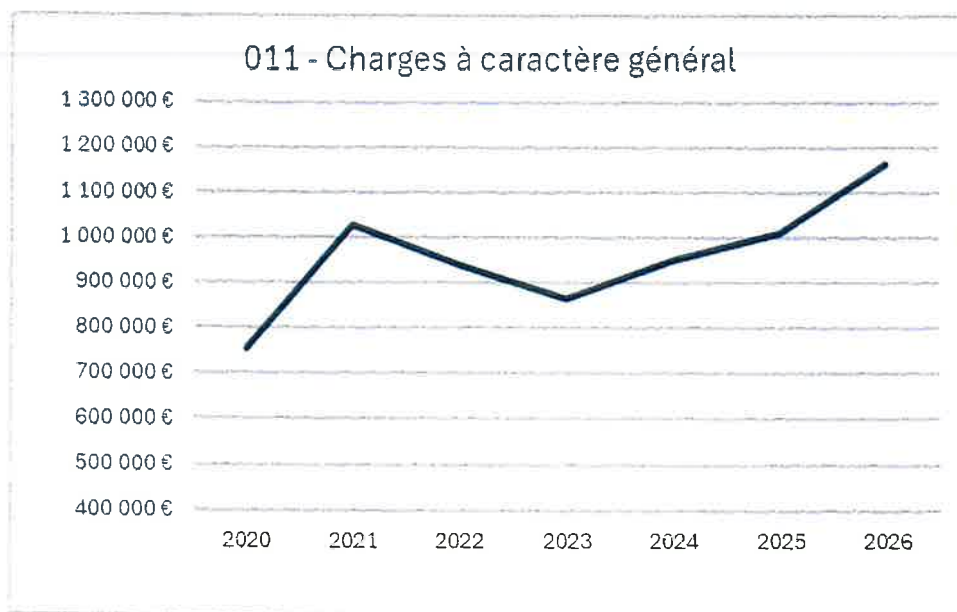
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses Fonct réalisées	2 732 993,07 €	3 070 312,60 €	3 070 055,16 €	3 098 994,13 €	3 756 647,23 €	3 722 402,14 €
Chapitre 012	1 354 972,86 €	1 386 256,13 €	1 414 906,66 €	1 564 989,76 €	1 818 221,69 €	1 875 270,00 €
atténuations	72 715,55 €	77 825,32 €	122 449,50 €	125 738,08 €	192 761,68 €	140 470,03 €
Charge nette	1 282 257,31 €	1 308 430,81 €	1 292 457,16 €	1 439 251,68 €	1 625 460,01 €	1 734 799,97 €
% masse 012/dép fonct réalisé	46,92%	42,62%	42,10%	46,44%	43,27%	46,60%



▪ *Les charges à caractère général*

Compte tenu des dépenses réalisées sur l'année 2025 et du contexte économique actuel, il est proposé d'augmenter le montant prévu en 2026 à environ 1 162 700 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chapitre 011	752 614 €	1 026 981 €	938 068 €	864 990 €	948 980 €	1 010 716 €	1 162 700 €



▪ *Les autres charges et subventions*

Ce chapitre spécifique 65 comporte trois lignes budgétaires significatives :

- Celle inhérente au CCAS proposée à 45 000 € en 2026 (incluant une subvention de 40 000 € pour l'administration du CCAS et 5 000 € pour le centre de soins infirmiers) soit une augmentation de 5 000 € par rapport à 2025 pour la partie administration.
- Celle relative aux associations culturelles et sportives proposée à 30 000 € en baisse par rapport à 2025 en raison de l'arrêt du versement de la subvention versée à la MOAT (participation employeur versée aux agents depuis janvier 2026).

- Enfin celle relative aux autres contributions incluant la participation au SIVU pour les ALSH et centres de loisirs pour 160 000 €, la participation à l'entretien des hydrants et consommations des bornes de puisage versée au SIVOM pour 8 000 €.

Ainsi, l'ensemble du chapitre s'élèvera à 394 700 € intégrant aussi les frais relatifs à l'assemblée délibérante (indemnités de fonctions des élus, frais de formation ...).

Enfin, ce chapitre intègre, conformément aux obligations légales, les participations aux frais de scolarité versés aux écoles extérieures accueillant des enfants cirois (10 000 €), ainsi que les redevances d'utilisation de logiciels métiers (13 000 €).

- *Les charges financières et spécifiques*

La masse annuelle des intérêts s'élèvera ainsi à 25 000 € contre 29 200 € l'année précédente.

Par ailleurs, les charges spécifiques sont composées de potentielles annulations de titres sur exercices antérieurs pour 3 000 €.

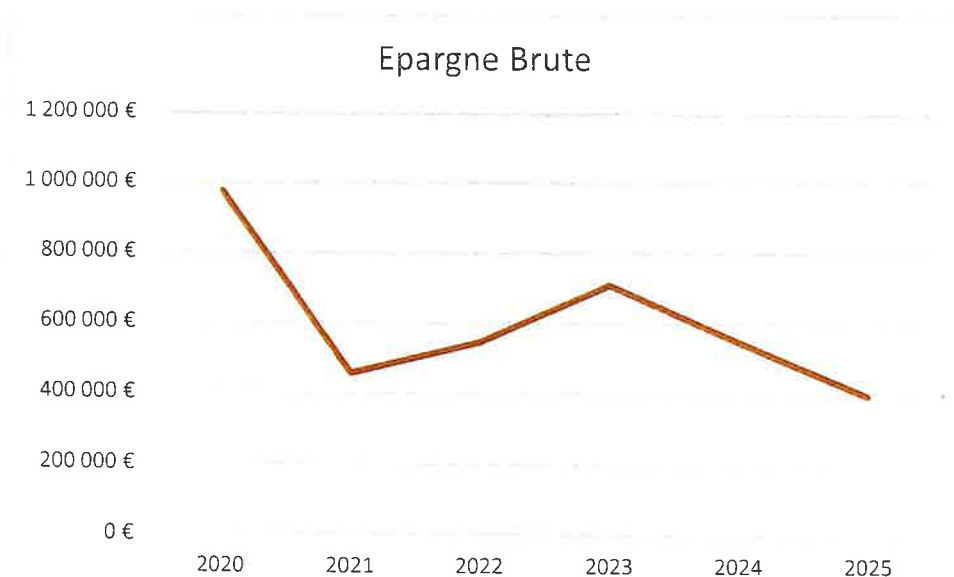
- Synthèse et objectifs d'évolution de la section de fonctionnement

Au regard du Compte Financier Unique, l'épargne brute au titre des opérations réelles s'élève à 394 976 €. Le résultat final 2025, y compris résultat reporté, s'établit à 1 816 233,41 €.

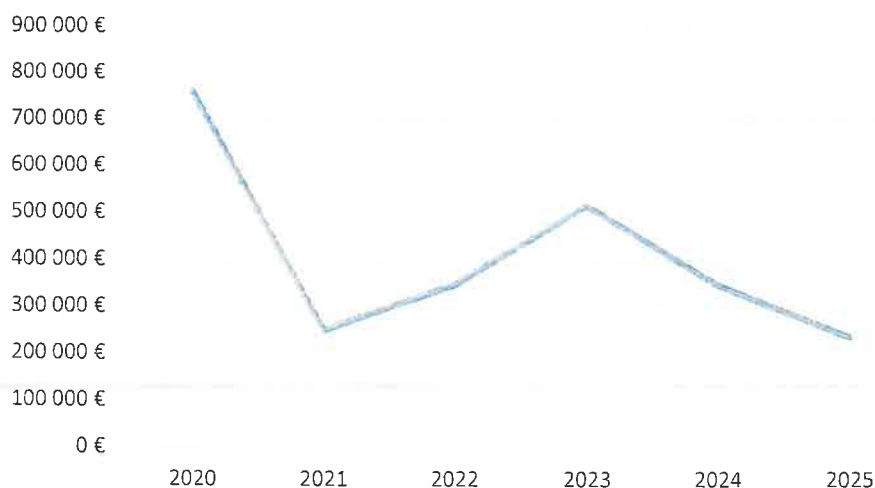
Cette marge de manœuvre permettra de participer pleinement à la couverture des dépenses de fonctionnement, et aussi de financer une partie des investissements. Il est à noter cependant que l'épargne brute dégagée diminue de manière constante depuis 2023.

De cette épargne brute est ensuite retraité le remboursement en capital de la dette, donnant l'épargne nette. Celle-ci doit impérativement demeurer à un niveau positif, ce qui est le cas pour l'exercice 2025, dans la mesure où la collectivité doit être en capacité de rembourser sa dette par ses propres ressources.

L'épargne nette en 2025 s'élève à 239 670 €.



Epargne Nette



➤ Section d'investissement

○ Dépenses d'investissement

Pour l'élaboration du budget primitif 2026 de la commune, il est proposé d'inscrire les crédits permettant la poursuite des projets en cours :

- **300 000 €** pour la requalification de la Rue de Maysel 2^{ème} phase (Opération Voirie)
- **400 000 €** pour rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean de la Fontaine + restauration scolaire (Opération Grosses réparations scolaires)
- **250 000 €** pour les travaux relatifs à la protection d'orage (Opération Protection d'orages)
- **20 000 €** pour le remplacement des menuiseries du logement à côté de la Poste (Opération Logement la Poste)

Les nouveaux projets :

- **330 000 €** pour la réfection de la voirie et ses annexes Côte du Tillet (Opération Voirie)
- **250 000 €** pour lancement des études sur la Maison de Santé (Opération Maison de Santé)
- **54 000 €** pour l'aire de jeux du parc HLM du Tillet (Opération Achat de matériel)
- **15 000 €** pour la poursuite de la rénovation du parc informatique de la mairie (Opération Achat de matériel)
- **10 000 €** pour Tchao Mégots (Opération Achat de matériel)

DEPENSES				
N° opérations	Libelle du Programme	Restes à Réaliser 2025	Propositions BP 2026	TOTAL BP 2026
01628	Eclairage Public	2 800,00 €	5 000,00 €	7 800,00 €
02064	Travaux de voiries divers	38 000,00 €	635 000,00 €	673 000,00 €

04074	Protection orages	39 100,00 €	272 300,00 €	311 400,00 €
4464	Signalisation	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
07022	Acquisition de matériel	4 750,00 €	136 800,00 €	141 550,00 €
9306	Complexe sportif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9315	Acquisitions foncières	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
19022	Matériel informatique et logiciels	38 400,00 €	29 700,00 €	68 100,00 €
77022	Mise en conformité de bâtiments	12 300,00 €	0,00 €	12 300,00 €
89628	Cimetière	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
92243	Grosses réparations scolaires	173 050,00 €	411 000,00 €	584 050,00 €
9307	Stade Henri Bailly	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9310	Gendarmerie	4 700,00 €	5 000,00 €	9 700,00 €
9323	Salle Ernest LESUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
51023	Eglise St Martin	0,00 €	0,00 €	0,00 €
92246	Logement La Poste	12 300,00 €	20 000,00 €	32 300,00 €
92247		4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €

	GESTION EAUX PLUVIALES			
9321	MAISON NORMANDE	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
9313	MODIFICATION REVISION PLU	2 100,00 €	400,00 €	2 500,00 €
92248	ADRESSAGE	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €
92249	DAB	48 600,00 €	0,00 €	48 600,00 €
92250	MAISON DE SANTE	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
SOUS-TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT		409 400,00 €	1 787 200,00 €	2 196 600,00 €

○ **Recettes d'investissement :**

En complément de l'autofinancement, les ressources d'investissement se composent :

Des subventions d'équipements : 955 000 € ont été attribués à la commune par différents organismes (Agence de l'Eau ; Conseil Départemental ; Etat) pour financer ses projets tels que les caméras supplémentaires de vidéoprotection, l'extension de l'école Primaire du Tillet et la construction de la restauration scolaire, les missions d'études relatives à la Loi sur l'Eau et le schéma de gestion des eaux pluviales et la rénovation énergétique de l'école Elémentaire Jean de la Fontaine, dont 696 000 € ont été encaissés en 2025 et 259 000 € seront inscrits au budget 2026.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : Ce fonds a pour base de calcul en section de fonctionnement les dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi que la quasi-intégralité des investissements réalisés par la Commune. Les investissements de 2024 ont permis d'encaisser un FCTVA de 157 649 € en 2025. Au regard des investissements réalisés en 2025, la dotation 2026 devrait atteindre une somme d'environ 60 000 €.

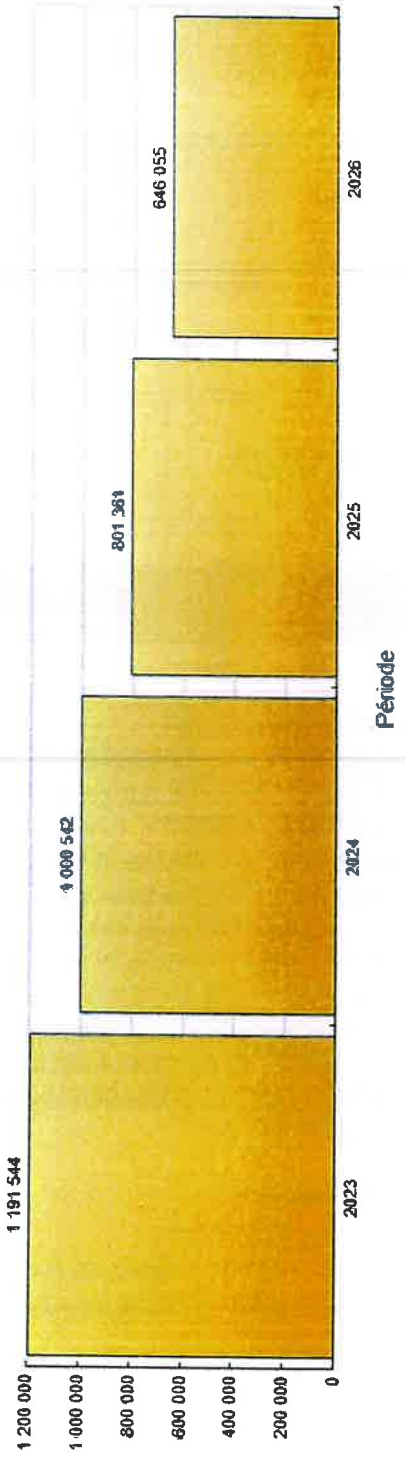
C – Structure et gestion de la dette

- L'évolution de l'encours de la dette

Pour l'exercice 2026, elle dispose d'un encours de dette de **646 054 €**.

Les charges financières représenteront **4,43 %** des dépenses de fonctionnement en 2026.

Période	Budget	CRD	Intérêts	Amort	Annuité	Liquidité
2023	COMMUNE	1 191 543,73	48 328,97	191 001,65	239 330,62	239 330,62
2024	COMMUNE	1 000 542,08	40 149,21	199 181,41	239 330,62	239 330,62
2025	COMMUNE	801 360,67	31 921,53	155 306,06	187 227,59	187 227,59
2026	COMMUNE	646 054,61	24 959,52	162 288,07	187 227,59	187 227,59
Totaux			145 359,23	707 757,19	853 116,42	853 116,42



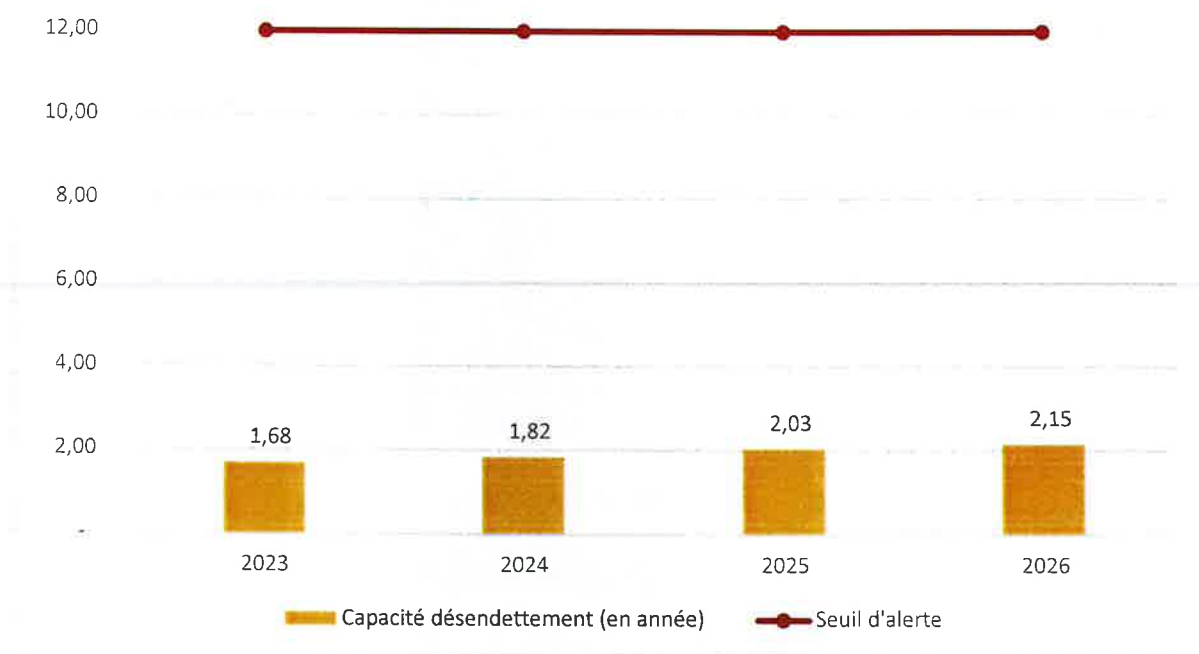
- La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

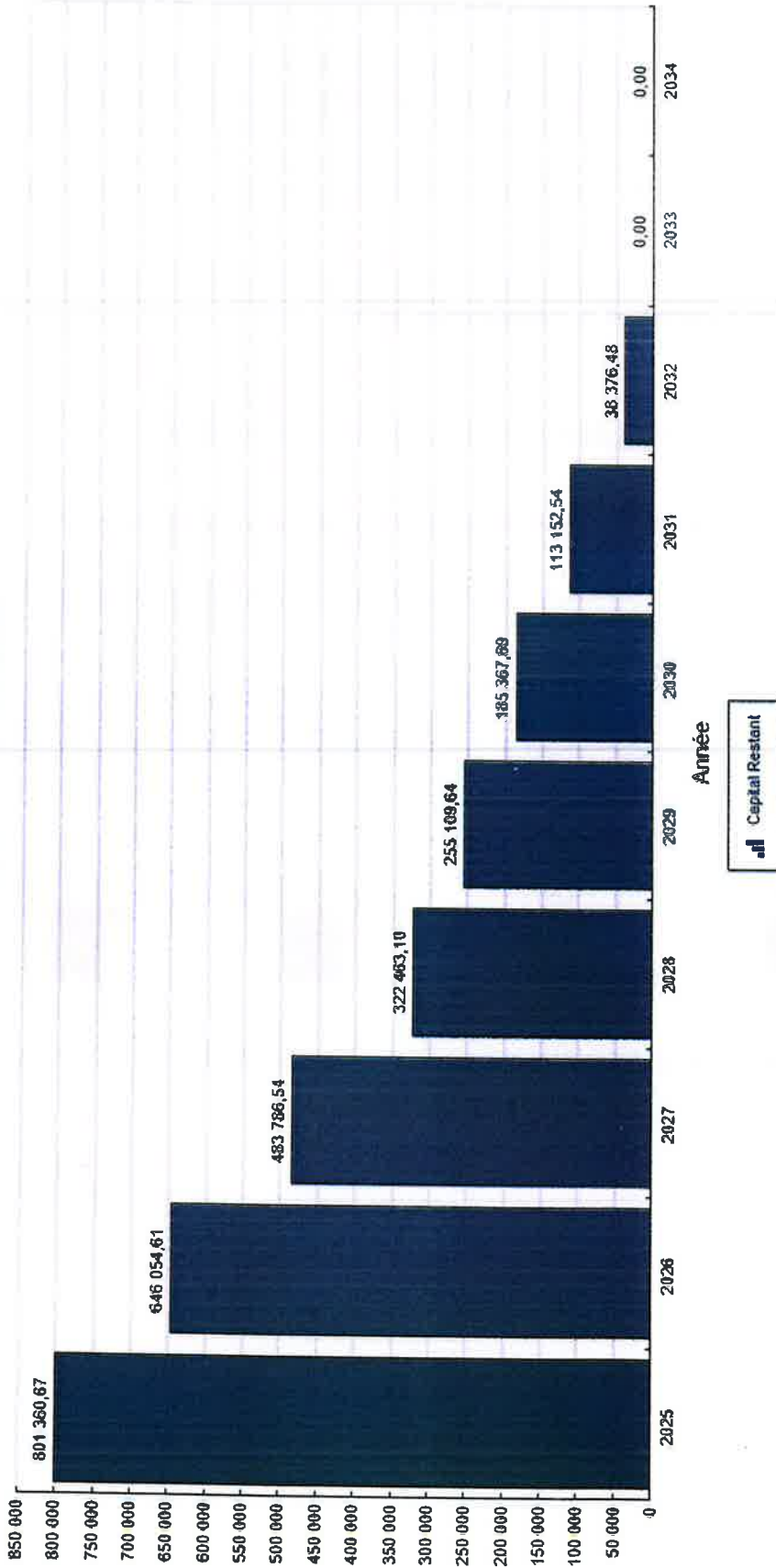
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

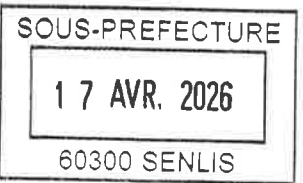
Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

Capacité de désendettement de la collectivité



Situation pluriannuelle des Emprunts





D – Conclusion

Cette année encore, notre travail budgétaire s'est construit dans un climat d'incertitude. Nous devons définir nos orientations et affiner nos dépenses sans connaître les impacts économiques de l'instabilité mondiale et nationale. Un contexte flou dont nous devons nous accommoder mais qui n'a pas empêché la commune d'obtenir de bons résultats sur l'année 2025.

En poursuivant l'objectif d'une gestion toujours plus rigoureuse des deniers publics, malgré une conjoncture défavorable, nous affirmerons notre volonté d'offrir aux Cirois des services publics de qualité et un territoire toujours plus dynamique.

